

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2022_4_8**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 23 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Septembre 2022

Présents : 14

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 19

**Objet : Commission
Communale -sécurité,
développement durable-
modification**

Pouvoirs :

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur ROFFY Jacques a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie CLUSE

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du 15 juin 2020 avait créer les 9 commissions communales et fixer leur composition (maximum de 8 membres, chaque membre pouvant faire partie de 1 à 6 commissions).
Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de Monsieur André ARNAL de devenir membre de la commission « Sécurité _ Développement durable ».

Pour rappel:

- Monsieur ARNAL fait partie de 5 commissions;
- La commission "Sécurité _ Développement durable" est composée de : Responsable = Cyrille SCIORETO/
Membres = Cécile GANE, Céline PRADEL, Jacques ROFFY, Willy VIOLLE .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** l'adjonction de Monsieur ARNAL comme membre de la commission « Sécurité _ Développement durable ».

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER